

ma maison devrait elle être en danger?

Par **kkouette**, le **20/09/2004** à **13:44**

Bonjour,

Alors je vais essayer d'expliquer la situation .

La maison a été construite il y a 24 ans!

Sur un terrain en indivision qui va avoir 30 ans l'an prochain!(c'était pour permettre la construction de 16 maisons en co-propriété) dont son lot perso comporte 1580m².

cette zone d'habitation est constructible à partir de 1500m² (COS)donc c'est ok.

mais il y a 10ans a été faite une étude d'éclatement de cette indivision de la copropriété.

faussé par un rocher appartenant au plan de masse mais en réalité non appartenant à un proprio totalement étranger, le géomètre a fait le parage des lots avec ce caillou! donc

ok..mais le proprio du caillou a repris son bien (normal) et du coup le terrain devient de

1250m² actuel....il est parlé de faire encore une tentative d'éclatement de cette indivision donc selon le tracé cela ferait la maison sur un terrain actuel de 1250 m.

Est ce que la maison se trouve en danger puisque ne rentrant plus dans les lois du COS qui exige 1500m² minimum pour une construction??

merci de me répondre rapidement car nous avons signé un compromis pour cette maison mais on nous a menti sur l'indivision et on se renseigne sur tout cela l'ayant appris fortuitement.

On est inquiets++

merci de me dire si la maison tomberait en danger de démolition par exemple ou autre???

kkouette

Par **jeeecy**, le **20/09/2004** à **15:27**

je suis désolé mais je n'ai rien compris à ton problème.

Mais vu la complexité de ta situation je te conseillerai d'aller te renseigner auprès d'un avocat spécialisé en droit de l'urbanisme

Jeeecy

Par **kkouette**, le **20/09/2004** à **20:32**

merci....et oui je vais voir un avocat demain car l'affaire est très compliquée.
encore bien merci d'avoir essayé de m'aider.
kkouette.